

# LA CRAU

*une ville à la campagne*

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

MARS 2023



# SOMMAIRE



**GENDARMERIE**  
POSE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PIERRE  
Pages 4-5



**ÉLECTION DÉPARTEMENTALE**  
Pages 6-7



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
Pages 8-9



**ÉDUCATION**  
Pages 10-11



**INFOS DU JIS**  
Page 12



**SORTIR**  
Page 13



**CARNAVAL DE LA CRAU**  
Pages 14-15



**SPORT**  
Page 16



**SOCIAL**  
Page 17



**PRÉVENTION DES RISQUES**  
Pages 18-20



**TPM VOUS INFORME**  
Page 21



**TPM VOUS INFORME PLU**  
Pages 22-23



**AGENDA DU MOIS**  
Page 25



**LA CRAU AUTREFOIS**  
Page 27



Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)

## INFOS LEGALES

**La Crau, une ville à la campagne**

Mars 2023

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 10 000 exemplaires





### **Pose de la première pierre de la future gendarmerie de La Crau.**

Lundi 13 février, le top départ pour la construction de la future gendarmerie de La Crau a été donné. Au regard de l'affluence pour la pose symbolique de sa première pierre, en semaine, en plein après-midi, et en période de vacances, nul doute qu'il s'agit d'un projet attendu par les Crauroises et les Craurois. Monsieur le Préfet et de nombreuses personnalités, élus ou autorités, étaient également présents.

Rappelons que la future gendarmerie viendra corriger une anomalie nationale, puisque la caserne actuellement dédiée à notre commune se trouve sur Hyères, quartier de la Bayorre.

Rappelons également que ce projet n'aurait pas abouti, si la famille Trotobas / Léone n'avait pas accepté la cession du terrain, sur lequel elle va s'édifier. Il faut se souvenir que c'est en 2010, que le Conseil Municipal de La Crau délibérait pour la première fois sur ce projet. En incluant les délais inhérents au chantier à venir, quinze ans auront donc été nécessaires, pour que les Crauroises et les Craurois, voient leur gendarmerie sortir de terre.

Évalué initialement à 5 millions d'Euros en 2011, le coût de la construction se chiffrera finalement à 7 millions 416 000 Euros. La crise COVID, puis le conflit Ukrainien, ayant en effet eu pour conséquence des difficultés d'approvisionnement en matériaux, et donc une envolée des prix.

Heureusement, nos partenaires nous ont suivis. La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi apporté une aide de 600 000 Euros. L'Etat a lui versé 755 000 Euros, accordés de droit pour les constructions de casernes, et 751 000 Euros dans le cadre de sa Do-

tation d'Équipement des Territoires Ruraux. Et Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, a quant à lui annoncé un soutien à venir de la métropole au projet, au travers de son allocution, lors de cette pose de première pierre.

En accord avec les services de la gendarmerie, nous avons voulu cette caserne, à mi-chemin entre La Crau et La Moutonne, à proximité des grands axes routiers et autoroutiers. Édifiée sur une parcelle d'une superficie totale de 6045 m<sup>2</sup>, notre gendarmerie sera composée de deux entités indépendantes.

D'une part, les locaux de service, partiellement ouverts au public, et facilement identifiables depuis le parking. Ils s'étendront sur 520 m<sup>2</sup>.

Pour une insertion harmonieuse dans l'environnement, la hauteur maximale de la façade des bâtiments administratifs sera de 5m50. Le volume des locaux sera recouvert par des panneaux photovoltaïques, et par une toiture terrasse, avec de grands débords, afin de protéger les façades des intempéries et du soleil, mais aussi pour marquer l'entrée, en lui conférant une belle identité.

La deuxième entité sera constituée par les logements de fonction d'autre part, pour une surface habitable de 1700 m<sup>2</sup>, répartie en 19 logements. Les logements bénéficieront d'espaces extérieurs, d'abris jardins, et de stationnements également. Ils seront situés logiquement à l'arrière de la caserne, afin de les mettre à distance de l'activité de la gendarmerie.

Toute comme l'espace caserne, les volumes reprendront les codes d'une architecture moderne, pour se concilier avec l'aspect du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, situé sur la parcelle voisine. Avec leur toiture en tuiles à deux pentes et doubles rangs de génoise, chaque unité a été pensée comme une villa individuelle, dans un ensemble cohérent et homogène, dont la hauteur ne dépassera pas 7 m.

Ce projet de gendarmerie, est un marqueur supplémentaire de la volonté de la Commune de La Crau, de mener une politique volontariste assumée, en matière de sécurité. Elle viendra compléter la mise en oeuvre de la politique municipale, qui a abouti à bâtir un service de police municipale de 22 agents aujourd'hui, contre 8 en 2008.

22 policiers municipaux répartis en plusieurs brigades, qui permettent de couvrir une amplitude de présence de 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et notamment une brigade VTT et une brigade de l'environnement. Pour aider les effectifs dans leurs missions quotidiennes, 43 caméras sont disposées sur l'espace public, et à chaque entrée de ville.

Et enfin, la Ville développe et encadre aux côtés de la gendarmerie, le déploiement du dispositif de « participation citoyenne » dans les quartiers qui en font la demande.

Je voudrais à ce titre relever, les excellentes relations entretenues entre notre police municipale et les gendarmes, qui sont formalisées au travers de notre convention de coordination. Chacune des parties ne perdant pas de vue, que nous travaillons main dans la main, pour atteindre un seul et unique objectif : garantir la sécurité de nos concitoyens.

### **Christian SIMON**

Maire de La Crau  
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
Président du Centre De Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Var



**Christian SIMON**  
Maire de La Crau

## GENDARMERIE DE LA CRAU

### Lancement officiel des travaux

C'est par une délibération en date du 24 juin 2013 que le Conseil Municipal a manifesté sa volonté d'accueillir une brigade de gendarmerie sur le territoire communal. Dix années de procédures administratives ont donc été nécessaires pour que ce projet d'envergure, comprenant la construction d'une caserne et des logements destinés à accueillir les gendarmes et leur famille, aboutisse. La 1<sup>ère</sup> pierre officiellement posée, les travaux vont enfin pouvoir débuter...

### Retour sur la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre

Christian SIMON, Maire de La Crau, a procédé symboliquement à la pose de cette 1<sup>ère</sup> pierre le 13 février dernier, en présence des personnalités représentant les différents partenaires institutionnels qui soutiennent la réalisation de cet équipement et participent à son financement :

- ✓ Hubert FALCO  
Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- ✓ Jean-Louis MASSON  
Président du Conseil Départemental du Var,
- ✓ François DE CANSON  
Vice-Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- ✓ Evence RICHARD  
Préfet du Var,
- ✓ Colonel Guillaume DINH,  
Commandant du groupement de gendarmerie Départementale du Var.



## Rappel du projet

### Une localisation stratégique

La Commune a fait l'acquisition en 2017 d'un terrain de 6 045 m<sup>2</sup> situé Route des Avocats, à proximité immédiate du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83). La Gendarmerie sera édifiée sur ce site idéalement positionnée entre La Crau et La Moutonne, favorisant ainsi l'amélioration des délais de réactivité et d'intervention d'urgence sur l'ensemble du territoire et permettant de couvrir un large rayon d'action intégrant les communes avoisinantes (Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, Solliès-Pont...). De plus, l'équipement pourra bénéficier de la voirie d'accès et du parking visiteurs du CDG 83.

### Un concours d'architecture

62 bureaux d'architecture ont candidaté au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse lancé par la Ville, en mai 2020. A l'issue de la procédure, le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 26 février 2021 avec le groupement composé de CAIRE Architecture (La Seyne-sur-Mer), du Bureau d'Etudes EGIS Bâtiments Sud (Marseille) et du Bureau d'Etudes Acoustique & Conseil (Rueil-Malmaison).

### Les principales caractéristiques

La Gendarmerie de La Crau comprendra :

- ✓ un bâtiment principal d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> environ,
- ✓ 19 logements dont un pouvant être transformable en bureau si besoin,
- ✓ des locaux techniques (garage véhicules de service, local groupe électrogène...) et des espaces collectifs (lingerie, local cycles, local ménage, etc.).

De manière générale, le projet privilégie les volumétries simples s'intégrant dans le site et complétant harmonieusement le bâtiment proche du CDG. Les logements de la caserne sont des petits pavillons correspondant à l'habitat du secteur. Enfin, l'ensemble du site sera paysagé avec des essences méditerranéennes peu consommatrices en eau.

Toutes les études de conception ont été validées par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Le permis de construire a été délivré le 16 mai 2022 par Monsieur le Préfet du Var, et la durée des travaux est estimée à 15 mois environ.

### Le financement

- ✓ Coût total de l'opération (hors foncier) : 7 416 600,30 € HT
  - ✓ Subvention de l'Etat pour les unités de logement : 755 394,12 €
  - ✓ Subvention de l'Etat – Dotation de soutien à l'investissement local : 751 860,40 €
  - ✓ Subvention du Conseil Régional Sud Paca : 600 000 €
- Notons enfin qu'Hubert FALCO, Président de la Métropole TPM a fait part d'un accord de principe pour une participation financière de la Métropole dont le montant reste à préciser.



Projet Lauréat du concours d'architecture



Vue globale du projet



Plan de situation



Une localisation stratégique entre La Crau et La Moutonne

**Suite à la vacance d'un siège de conseiller départemental pour le canton de La Crau, en raison de la démission de François DE CANSON, une élection partielle aura lieu les dimanches 26 mars et 2 avril prochains.**

Les électeurs craurois, mais aussi ceux des villes de La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Le Rayol Canadel et d'une partie de la commune d'Hyères sont appelés à désigner le nouveau conseiller départemental du canton et son suppléant.

**Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h sans interruption.**

## Les conditions de vote

✓ Seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale avant le 17 février 2023 pourront participer au scrutin. **Pour cela, ils devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo** le jour du vote (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

✓ Concernant les jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans, ceux-ci ont automatiquement été inscrits sur la liste électorale. Il leur est néanmoins recommandé de se rapprocher du Service Elections afin de s'assurer de leur inscription effective. Pour rappel, les jeunes ayant 18 ans avant le 26 mars pourront participer aux deux tours de scrutin ; ceux ayant 18 ans entre le 26 mars et le 1<sup>er</sup> avril, ne pourront participer qu'au 2<sup>ème</sup> tour du 2 avril

✓ Les électeurs européens ne pourront pas prendre part à ce scrutin.

# ÉLECTION DÉPARTEMENTALE PARTIELLE DU CANTON DE LA CRAU



## La répartition des bureaux de vote

Site	Bureaux de vote
<b>Hôtel de Ville</b> <i>Boulevard de la République</i>	Bureaux 1 et 2
<b>Ecole Jean Aicard</b> <i>Parking Maréchal de Lattre de Tassigny, à proximité de l'Office de Tourisme</i>	Bureaux 3, 4, 5 et 6
<b>Ecole Jules Ferry (La Moutonne)</b> <i>Vieux Chemin d'Hyères, à proximité du Complexe Sportif de l'Estagnol</i>	Bureaux 7, 8 et 9
<b>Espace Culturel Jean-Paul Maurric</b> <i>Chemin du Moulin Premier</i>	Bureaux 10, 11, 12 et 13
<b>Ecole Marie Mauron</b> <i>801 Avenue de Limans, à proximité du Rond-Point des Arquets</i>	Bureaux 14, 15 et 16

### À SAVOIR :

✓ Vous ne savez pas si vous êtes inscrits sur la liste électorale de La Crau ? Vous pouvez vérifier votre situation électorale en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique « Démarches et outils / Interroger votre situation électorale »)

✓ La carte d'électeur n'est pas une pièce obligatoire pour voter. Il est toutefois conseillé de la présenter car elle permet de contrôler votre bureau de vote. Tous les électeurs ont reçu une nouvelle carte en 2022, avant l'élection présidentielle. Celle-ci sera bien évidemment toujours valable pour ce scrutin départemental partiel.



## Le vote par procuration

En cas d'absence ou d'impossibilité de vous déplacer les 26 mars et 2 avril prochains, vous pouvez voter par procuration. Afin de faciliter vos démarches, vous avez la possibilité d'établir votre procuration via le téléservice « Maprocuration » (voir ci-dessous)

Gagnez du temps, faites votre e-procuration directement en ligne sur le site internet : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

ou scannez ce QR-code (simple appareil photo de votre smartphone)



Comment ça marche ?



### Avantages :

- rapide à effectuer : formulaire pré-rempli en ligne
- rapide à vérifier en gendarmerie
- information par mail à chaque étape jusqu'à validation en mairie

La procédure traditionnelle d'établissement de procuration au format « papier » reste bien évidemment possible. Cette dernière peut s'effectuer suivant 2 modalités :

- ✓ imprimer et compléter le formulaire en ligne sur site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), puis le remettre avec un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal d'instance,
- ✓ vous rendre directement dans les lieux cités ci-dessus avec votre pièce d'identité, et remplir le formulaire sur place.

### Cas particulier

Si une infirmité ou une maladie vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) se déplace à votre domicile ou dans votre établissement de soins. Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de comparaître.

**Quelle que soit la procédure choisie, nous vous conseillons d'effectuer votre démarche au plus tôt. Compte tenu des délais d'instruction, et éventuellement d'acheminement, il est en effet possible, en cas de demande tardive, que votre mandataire ne puisse finalement pas voter à votre place...**

### À SAVOIR :

Vous pouvez désormais donner procuration à la personne de votre choix, même si elle ne vote pas dans la même commune que vous. Toutefois attention ! Une même personne ne peut être titulaire que d'une seule procuration, ou d'une procuration établie en France et d'une autre établie à l'étranger, ou de deux procurations établies à l'étranger.

### PERMANENCES DE LA GENDARMERIE EN MAIRIE

Afin de faciliter vos démarches, la Gendarmerie d'Hyères sera présente en Mairie pour la validation ou l'établissement des procurations de vote, **les mercredis 15 et 22 mars de 9h à 12h pour le 1<sup>er</sup> tour, et le mercredi 29 mars de 9h à 12h pour le 2<sup>ème</sup> tour.**

**Pour tout renseignement relatif à l'organisation de ce scrutin, vous pouvez contacter le Service Elections au 04.94.01.56.80.**



**Christian LESCURE**  
Conseiller Municipal délégué  
au Développement Economique,  
Commerce, Artisanat,  
Foires et Marchés



## RESTAURANT

### « L'ARDOISE »

Après avoir tenu une pâtisserie pendant 15 ans à Solliès-Pont, puis un restaurant successivement dans le Vaucluse et à Draguignan, Cathy et Xavier ont souhaité se rapprocher de leur famille et s'installer à La Crau. Ils vous accueillent ainsi dans ce nouveau restaurant, situé à l'Espace Charlotte (sur le parking du supermarché Lidl), depuis le 21 novembre 2022. Le nom de l'établissement annonce le concept : sur les murs du restaurant trônent en effet deux ardoises au format XXL sur lesquelles figure l'intégralité de la carte. Vous retrouverez au menu une cuisine traditionnelle, généreuse et surtout entièrement faite maison, des entrées aux desserts. Cette carte évolue en fonction non seulement des saisons, mais aussi de l'inspiration de Xavier ! Le chef vous propose ainsi chaque midi deux nouvelles suggestions de plat du jour ainsi qu'une suggestion « plaisir » le samedi, sans oublier, ancien pâtissier oblige, des desserts gourmands et bien sûr 100% maison. Soulignons que les entrées, plats et desserts sont proposés à tarif unique, avec possibilité de personnaliser différentes formules (entrée/plat, plat/dessert ou entrée/plat/dessert). Enfin, l'établissement sert des cafés, boissons et glaces, et dispose d'une terrasse couverte et sécurisée qui devrait d'ailleurs tout prochainement faire l'objet de travaux d'agrandissement et d'embellissement.

Service du lundi au samedi, le midi uniquement (fermeture en fin d'après-midi) – Réservation conseillée  
Espace Charlotte (parking du supermarché Lidl)  
Tel : 04.94.48.44.19  
Facebook : L'ardoise à la crau  
Instagram : lardoise\_de\_la\_crau

## ACCOMPAGNEMENT EN

## DÉVELOPPEMENT PERSONNEL



Emmanuelle RIOU s'est installée à La Crau tout récemment. Elle exerce en effet au sein d'un cabinet de kiné et de thérapie manuelle depuis le mois de février 2023. Après une première carrière d'infirmière, elle a souhaité évoluer vers un accompagnement individualisé des personnes. Si vous rencontrez des difficultés, qu'il s'agisse d'un simple questionnement sur soi ou d'une souffrance plus profonde, Emmanuelle vous propose de vous aider à verbaliser votre ressenti pour trouver des réponses et un meilleur équilibre de vie. Grâce à l'utilisation d'outils, tels que le dessin, les jeux, voire les tarots, elle vous invite à un véritable voyage intérieur visant à alléger vos blessures, à prendre conscience de vos besoins, de vos ressources et de vos valeurs afin de vivre pleinement. Une ou plusieurs séances de 1h à 1h30 peuvent être nécessaires.

Séances sur rendez-vous uniquement  
199 Rue des Chasselas, Immeuble Michel Ange  
Tel : 06.10.77.68.83  
Mail : [pardelalesmots08@gmail.com](mailto:pardelalesmots08@gmail.com)  
Facebook : Par-delà les Mots



## RÉFLEXOLOGUE



Réflexologue certifiée RNCP (titre reconnu par l'Etat), Patricia exerce depuis 2020 au sein de La Coloc, un concept-store original qui associe mode, beauté et bien-être. Une semaine sur deux, elle propose un accompagnement à la gestion du stress grâce des séances de réflexologie plantaire, relaxantes et revitalisantes. Elle organise également des ateliers d'initiation et se déplace à domicile auprès d'un public de tous âges. Journaliste dans sa première vie, elle s'est reconvertie en 2012 et bénéficie à la fois d'une solide formation dans sa discipline (plus de 500 heures) et d'une certification en énergétique chinoise. Pour rappel, la réflexologie est une pratique de prévention et d'action au service du bien-être. Elle consiste à stimuler par pressions des zones et points dits « réflexes », projetés sur les pieds qui sont riches en milliers de terminaisons nerveuses. En plus d'une détente profonde, source de vitalité, la réflexologie permet de soulager des douleurs et tensions dues au stress et apporte une solution efficace pour améliorer la qualité de vie aussi bien au niveau physique que psycho-émotionnel.

Sur rendez-vous à La Coloc, 6 Impasse des Palmiers  
Tél. : 06.47.96.99.86  
Mail : patricia-forest@orange.fr  
Site internet : [www.patriciaforest.fr](http://www.patriciaforest.fr)  
Facebook : Patricia Forest – Réflexologie plantaire

# DEVELOPPEMENT

# ECO

## #MADEMOIZ'ELLE



Laura et Flora vous accueillent en centre-ville au sein de ce nouvel institut de beauté, dans une ambiance cosy et cocooning. Laura est la fondatrice de l'établissement et est plus particulièrement spécialisée en onglerie et en dermo pigmentation ou maquillage permanent, sous l'appellation « Laura Ongle Droit ». Flora intervient quant à elle au titre de sa propre entreprise, « FMC Concept ». Spécialiste bien-être et beauté, elle vous propose des soins personnalisés et adaptés à vos besoins : soins du visage et massage bien-être pour femmes et hommes, épilation, beauté du regard (extension et rehaussement de cils, teinture cils et sourcils)... Ajoutons que Flora est également praticienne diplômée en massage de récupération sportive.

Prise de rendez-vous sur [planity.com](http://planity.com)  
67 Avenue Lieutenant Jean Toucas  
✓ « Laura Ongle Droit » (réception sur rendez-vous)  
Tel : 06.63.65.73.02  
Instagram : #lauraongledroit  
✓ Flora « FMC Concept »  
(réception sur rendez-vous, du mardi au samedi de 9h à 18h)  
Tel : 06.49.70.81.50  
Instagram : [fmc\\_concept](https://www.instagram.com/fmc_concept)



## A NOTER

Pour toute demande de parution dans la rubrique « Développement économique » du mensuel municipal, il convient de prendre contact directement avec le Service Communication de la Ville de La Crau (téléphone : 04.94.01.56.88).

**Il est précisé qu'aucun démarchage ne sera réalisé auprès des artisans et commerçants.**

Par ailleurs, aucune annonce ne pourra être diffusée si le local d'activité n'a pas été dûment déclaré auprès du Service de l'Urbanisme et s'il n'est pas conforme à la réglementation en termes de sécurité et d'accessibilité.



**Elodie TESSORE**  
Adjointe au Maire déléguée  
aux Affaires Scolaires

## LES PARENTS D'ÉLÈVES INVITÉS À LA CANTINE !

Les parents d'élèves siégeant à la Caisse des Ecoles ont été invités à visiter les locaux de la cuisine centrale. Accompagnés par Christian SIMON, Maire de La Crau et Elodie TESSORE, Maire-Adjointe, ils ont pu découvrir les installations et mieux comprendre le fonctionnement du service de la Restauration Scolaire qui prépare au quotidien les repas pour les quelques 1 200 élèves mangeant à la cantine dans les différentes écoles crauroises. Après la visite, ils se sont d'ailleurs joints aux jeunes élèves de l'école Jean GIONO pour partager avec eux le repas du jour !...



## ECOLE JEAN AICARD

### Découverte de l'artisanat avec le projet Manufacto

Promouvoir à l'école les savoir-faire artisanaux de même que les valeurs portées par les métiers de la main comme la transmission, l'entraide et l'exigence, tels sont les objectifs du projet Manufacto porté par la Fondation d'entreprise Hermès.

Après avoir répondu à un appel à projet, Céline ALBERT, enseignante de CM2 à l'école Jean AICARD, a pu faire intégrer sa classe à ce dispositif. Depuis le mois de novembre, ses élèves participent ainsi, tous les vendredis, à un atelier encadré par Rémi MORISON, staffeur-stucateur, assisté par Cléo et Florian, étudiants de l'école supérieure d'art et de design à la Grande Touranche. Ils ont, dans ce cadre, l'opportunité de découvrir le travail du plâtre et surtout, de créer un vide-poche de A à Z, et de leurs propres mains. Création des moules en silicone, gâchées de plâtre, travail des pigments, manipulation des outils... les jeunes élèves acquièrent au fil des séances les techniques de base nécessaires à la création de leur objet, et se transforment en véritables apprentis-staffeurs. Ils gâchent, mais aussi visent, scient, percent, poncent, et apprennent également à nettoyer, balayer et ranger après chaque atelier : des bases essentielles qui leur seront forcément utiles pour l'avenir !...

« Les enfants participent avec enthousiasme au projet », souligne Céline ALBERT. « Tous se montrent très impliqués, minutieux et concentrés. Ils font par ailleurs preuve d'un bel esprit d'entraide, n'hésitant pas à assister un camarade si besoin... ».

Le bilan de cette expérience est donc d'ores et déjà largement positif. L'association de la pratique technique et du plaisir de faire a emporté l'entière adhésion des jeunes participants qui, outre la fierté de pouvoir fabriquer leur propre objet, auront également l'honneur de voir leurs créations exposées à la Villa Noailles, en juin

prochain, lors d'une exposition dédiée réunissant les objets produits par toutes les classes de l'académie bénéficiaires du projet Manufacto.

#### À SAVOIR

Initié en 2016 par la Fondation d'entreprise Hermès, avec l'académie de Paris, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et l'Ecole Camondo de Paris, Manufacto, la fabrique des savoir-faire est un programme de découverte de l'artisanat en milieu scolaire.

Pour l'année scolaire 2022-2023, Manufacto a été proposé à 70 classes dans de nombreuses académies, dont celle de Nice. Le dispositif comprend douze séances de deux heures animées par un professionnel assisté par des étudiants, la mise à disposition des outils et des matériaux nécessaires à la fabrication des objets par les élèves et la visite de l'atelier de l'artisan intervenant.



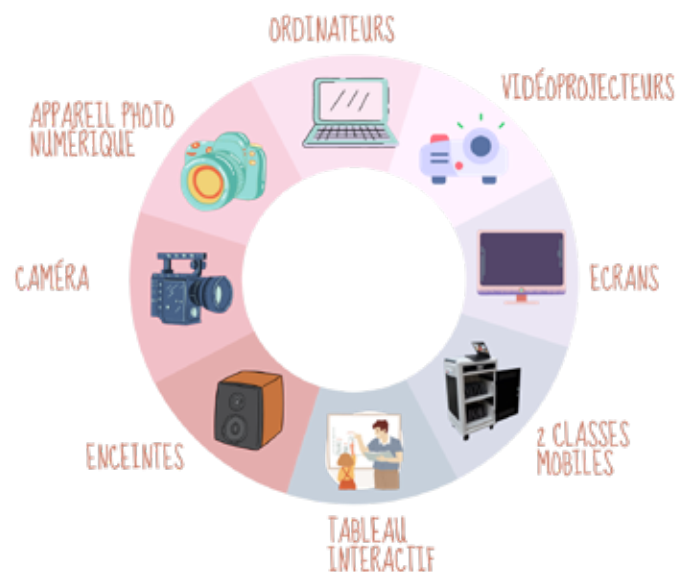


## Déploiement du socle numérique dans les écoles Crauroises

Dans sa volonté d'offrir les meilleures conditions éducatives possibles, la commune de La Crau a répondu à un appel à projet afin de bénéficier du socle numérique dans ses écoles élémentaires. Inscrit dans le cadre du plan France Relance, ce socle vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique que peuvent rencontrer certains élèves.

Les conditions d'éligibilité au dispositif étant remplies, grâce à la mise en place préalable d'un ENT (Espace Numérique de Travail), les écoles crauroises ont ainsi pu bénéficier en 2022 d'une subvention à hauteur de 36 374€ (pour 52 506€ de dépenses) permettant d'améliorer la continuité pédagogique et d'appuyer la transformation numérique.

Concrètement, de nouveaux équipements et de nouvelles ressources numériques ont pu être installés dans les différentes écoles élémentaires :



Ces mesures permettent ainsi de faire un pas en avant et de préparer au mieux les jeunes élèves craurois à l'avenir technologique.

# EDUCATION

Le Socle Numérique déployé dans les Ecoles Élémentaires (SNEE) par France Relance en quelques chiffres...

 **7 181**  
dossiers reçus  
en phase de candidature  
à l'AAP (janvier/mars 2021)



 **197 M€**  
investis au total par l'État  
et les collectivités

 **6 931**  
dossiers financés

 **97 %**  
financés en totalité ou  
partiellement

 **115 M€**  
financés par l'Etat et remboursés par  
l'Union européenne

COUVERTURE 

 **7 894**  
communes

 **12 829**  
écoles

 1/3 écoles

 **80 513**  
classes

# Les infos du



## RETOUR EN IMAGES



### VACANCES DE NOEL

Le thème des vacances de Noël portait sur la solidarité et le partage. Durant ces vacances de nombreuses actions ont été menées dans chaque groupe, en faveur de différentes associations : Les Restos du cœur, les Bout'chous, Attrape-rêves et l'UNICEF.



### PAUSE MÉRIDIENNE

Depuis le mois de septembre et dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial) la commune de La Crau, en partenariat avec le JIS, a mis en place des activités sur les temps méridiens, dans les écoles élémentaires.



## MERCREDIS ET VACANCES

### MERCREDIS 5<sup>ème</sup> PÉRIODE

Du mercredi 3 mai au mercredi 5 juillet 2023

**Réservations :** du mardi 21 au vendredi 31 mars 2023

**Confirmations :** du mardi 4 au vendredi 7 avril via l'accueil du JIS et jusqu'au dimanche 9 avril via l'espace famille

### VACANCES DE PRINTEMPS

Du lundi 17 au vendredi 29 avril 2023

**Réservations :** du mardi 21 au vendredi 31 mars 2023

**Confirmations :** du mardi 4 janvier au vendredi 7 avril via l'accueil du JIS et jusqu'au dimanche 9 avril via l'espace famille

Pour effectuer vos réservations, vous pouvez :

- Utiliser l'espace famille accessible depuis notre site internet [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com)
- Utiliser les formulaires d'inscriptions téléchargeables depuis notre site internet [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com)
- Venir à l'accueil du JIS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'association se tiendra le jeudi 23 mars 2023 à 18h30, Salle Jean Natte Bas.

La présidente, le comité de direction et le conseil d'administration, comptent sur la présence de ses adhérents.

## BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia.....	6,50€
Cinéma Pathé La Garde.....	9,50€

### Accrobranche ECOPARK AVENTURES La Castille

À partir de 1,30m .....	20,50€
À partir de 1,10m .....	13,50€
Mini-parc à partir de 2 ans.....	6,00€

**Réservation obligatoire :**

Tél : 07.60.29.67.89 ou sur le site internet : [www.ecopark-adventures.com](http://www.ecopark-adventures.com)

## LE JIS RECRUTE

Pour les petites et grandes vacances  
ALSH 3/17 ans

Titulaires du BPJEPS, BAFD, BAFA, autres diplômés dans l'animation ou équivalent

Déposez votre CV et lettre de motivation en y indiquant vos disponibilités (petites et grandes vacances) à l'accueil du JIS :

« Espace Pluriel »  
Bd de la République 83260 La Crau

Ou envoyez un mail à : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

## CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

Retrouvez nos informations sur le site internet : [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com)

**Horaires d'ouverture  
de l'accueil administratif**

Lundi et samedi : Fermé  
Mardi, Jeudi et Vendredi : de 14h à 18h  
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h

## EXPOSITION DES OEUVRES D'HÉLÈNE MONJO

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023

### Bibliothèque Jean D'Ormesson - Accès libre

Hélène MONJO pratique diverses techniques telles que le pastel, les pigments ou l'encre de Chine sur papyrus. Elle privilégie la peinture à l'huile et surtout l'acrylique qui permet les transparences, les impressions et les envolées à la spatule. C'est également cette dernière technique qui l'a ouverte à l'abstraction, fil rouge de son exposition justement intitulée « L'Esprit Libre ».

Cette artiste locale a participé à différents salons et concours régionaux et a déjà exposé ses tableaux à La Farlède et à la Galerie Bleue, à Toulon. Elle sera présente à la Bibliothèque le premier jour de l'exposition, le mercredi 1<sup>er</sup> mars, pour vous accueillir et échanger avec vous.

L'expo sera ouverte à tous, aux horaires habituels d'ouverture de la Bibliothèque, à savoir le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Vous pouvez suivre Hélène MONJO et avoir un aperçu de ses œuvres sur son compte Instagram @helenemonjo.



# SORTIR

## LA NUIT DE LA CHOUETTE

Samedi 4 mars 2023

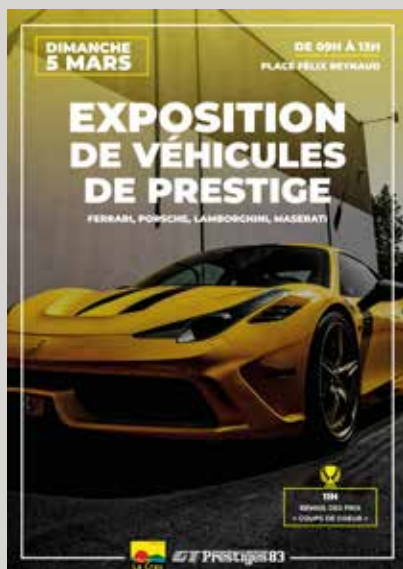
Salle Coulomb, 19h - Gratuit pour tout public

A l'occasion de la 15<sup>ème</sup> Nuit de la Chouette, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) PACA vous invite à partir à la rencontre de nos mystérieux voisins nocturnes à plumes. Qui sont-ils ? Comment différencie-t-on les chouettes des hiboux ? Comment sont-ils adaptés à la vie nocturne ?...

Une conférence animée par une intervenante de la LPO PACA vous apportera toutes les réponses à ces questions. Une balade nocturne sera également proposée pour tenter d'écouter et d'observer ces animaux de la nuit.

**A noter :** Pour la sortie, pensez à prévoir une lampe de poche, des vêtements chauds et des chaussures adaptées.

**Réservation obligatoire / infos :** 04.94.65.67.54



## EXPOSITION DE VÉHICULES DE PRESTIGE

Dimanche 5 mars 2023

Place Félix Reynaud, de 9h à 13h - Accès libre

Le club GT PRESTIGES 83 rassemble la plus grande communauté de la région PACA de Supercars et GT modernes. Il vous propose une expo présentant de nombreux véhicules récents et plus anciens (GT Prestiges, GT Young Timers et GT Collection) de marques prestigieuses telles que Ferrari, Porsche, Maserati, Lamborghini, etc. Une très belle occasion de pouvoir admirer des modèles rares et d'échanger avec des passionnés !...

**A noter :** Vous pourrez assister à 11h à la remise officielle des prix « Coup de Cœur » du Maire et du Conseil Départemental.



# EVENEMENT



**Gérard VIVIER**

Conseiller Municipal délégué  
à la programmation et vie  
associative culturelle



**Emmanuel BIELECKI**

Conseiller Municipal délégué à  
la programmation festive et vie  
associative événementielle

## UN CARNAVAL COLORÉ ET ANIMÉ !

Clowns, princesses, pirates et autres super-héros... Nous vous attendons tous, petits et grands, avec vos plus beaux déguisements à l'occasion du Carnaval de La Crau, samedi 11 mars, dès 14h30.

Une très belle après-midi festive vous attend avec le grand retour de la parade animée en centre-ville, avec marionnettes géantes, musique et danseuse brésiliennes, mais aussi du fameux procès du Caramantran !

Puis place à la kermesse ! Le Parc du Béal vous accueillera pour de nombreuses animations à pratiquer en famille (casse boîtes, tir aux fléchettes, courses en sac, etc. ), et divers ateliers créatifs et récréatifs (marionnettes, brochettes de bonbons, sculptures de ballons, etc.).





# LE PROGRAMME

## LA PARADE

- 14h30** - RDV au Parc du Béal pour la parade en centre-ville.  
**14h45** - Départ de la parade animée avec :
- Les marionnettes géantes de la C<sup>ie</sup> Caramantran
  - Les percussions brésiliennes et les danseuses de la C<sup>ie</sup> Bandasaï
  - Les danseuses brésiliennes et les musiciens de la C<sup>ie</sup> Exotica Danse



## LE PROCES DU CARAMANTRAN

- 15h15** - Place Félix Reynaud  
Cet affreux personnage, responsable de tous les maux de l'hiver, sera jugé et brûlé en place publique.  
La fête continuera au son des rythmes brésiliens...



## LA KERMESSE DU PARC

- 15h45** - Parc du Béal  
*(en cas d'intempéries : Espace Jean-Paul Maurric)*  
Retour au Parc du Béal, afin de profiter de diverses animations sur le thème de la kermesse : casse boîtes, tir aux fléchettes seront notamment au rendez-vous, de même que les challenges sportifs tels que courses en sac, course avec des skis en bois géants (Alizé Evènement)  
Autant de jeux rigolos pour les petits et les grands !



### Sans oublier les ateliers et stands !

- Stands maquillage (Chantal et Capucine)
  - Stand sculpteur de ballons (Alain Durand- Lord Ballooning de l'association 3/12)
  - Atelier Marionnettes (Marco Crazy Puppet Show)
  - Atelier Brochettes de bonbons (Alizé évènement)
  - Atelier création d'accessoire photobooth (Les ateliers Baz'Art)
- ✦ Différents stands payants seront à votre disposition dans le Parc : crêpes, donuts, barbes à papa, bonbons...



## ATTENTION !

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte  
Les confettis sont interdits dans le Parc



**Marie-Claude GARCIA**  
Adjointe au Maire  
déléguée aux activités et vie  
associative sportives

## WUSHU

### La Crau a accueilli l'Open National du Var

L'Open National du Var de Wushu s'est tenu les 14 et 15 janvier derniers au Gymnase du Fenouillet. Plus de 200 compétiteurs venant de toute la France avaient fait le déplacement à La Crau pour cette 4<sup>ème</sup> étape du « Golden Wushu Series », circuit national dont le classement final sera connu en fin de saison.

Le Wushu désigne collectivement les arts martiaux chinois traditionnels et toutes leurs formes d'expression. Organisé par la Fédération Française de Karaté, avec la collaboration du club du Kempo Yoseikan Craurois, cet Open comprenait donc à la fois des épreuves techniques, en tenues traditionnelles, qui se déroulent sous forme de chorégraphies martiales (Taolu), et des épreuves de combats en boxe chinoise pied-poing appelée « Sanda ».

Soulignons que Patrick ROSADINI, Président du Comité de Karaté du Var et Marie-Claude GARCIA, Maire-Adjointe déléguée aux Sports, étaient présents pour encourager les compétiteurs tout au long du week-end.



## CALENDRIER DES RENCONTRES SPORTIVES

Voici le calendrier des prochaines rencontres sportives prévues « à domicile », concernant les équipes fanions des clubs craurois de sport collectif. N'hésitez pas à venir les encourager !



### US CARQUEIRANNE / LA CRAU FOOT

#### Equipe Masculine Régionale 1

**Dimanche 19 mars**  
USCC – AS Cagnes-Le Cros  
Complexe Sportif de l'Estagnol – 15h

**Dimanche 2 avril**  
USCC – Sainte Maxime  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 15h



### US CRAUROISE HANDBALL

#### Equipe Masculine Nationale 1

**Samedi 11 mars**  
US Crauroise HB – Montpellier  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30

**Samedi 18 mars**  
US Crauroise HB – Istres  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30

**Samedi 1<sup>er</sup> avril**  
US Crauroise HB – Nîmes  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30

#### Equipe Féminine Nationale 3

Dates des rencontres de la phase des play-off non encore communiquées

**Pour + d'infos :** [www.uschandball.fr](http://www.uschandball.fr)



### RUGBY CLUB HYERES / CARQUEIRANNE / LA CRAU

#### Equipe Masculine Nationale

**Dimanche 12 mars**  
RCHCC – Union Cognac / St Jean d'Angely  
Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères) - 15h

**Dimanche 2 avril**  
RCHCC – Rennes Etudiants Club  
Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères) - 15h

**Dimanche 9 avril**  
RCHCC – US Dax Rugby  
Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères) - 15h



## RAPPEL

### Inscriptions aux activités nautiques municipales

La deuxième session des activités nautiques aura lieu **du 12 Avril au 21 Juin 2023 pour les enfants, et du 11 Avril au 24 Juin 2023 pour les adultes**, sur la base nautique de Carqueiranne.

Vous trouverez les modalités et le dossier d'inscription sur le site de la Ville : [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), dans l'onglet « Démarches », rubrique « Sport » dès le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les inscriptions pourront être effectuées en Mairie Annexe (15, Boulevard de la République), **à compter du lundi 13 mars**, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.



### Retour photos sur les dernières animations seniors proposées par le CCAS

#### REPAS COUSCOUS DU 29 JANVIER



**Paule MISTRE**  
Adjointe au Maire déléguée au CCAS et à l'Action Sociale

## SKI CLUB

### Sortie réservée aux scolaires le 11 mars

Le Ski Club de La Crau organise une journée de ski pour les jeunes craurois scolarisés du CM1 à la 3<sup>ème</sup>. Cette sortie aura lieu le **samedi 11 mars 2023** à Isola 2000.

Le tarif est de 48 €, adhésion incluse, et comprend le transport, le forfait, l'assurance, la location du matériel, le repas chaud du midi et l'encadrement par des moniteurs fédéraux.

Précisons qu'il convient de prévoir des vêtements adaptés (blouson et pantalon chauds et imperméables), des gants de ski, des lunettes ou un masque de ski, de même qu'un en-cas pour le matin et le soir.



**Inscriptions :** les lundi 6, mardi 7 et jeudi 9 mars, de 17h à 19h au Gymnase du Fenouillet (Bureau n°6, 1<sup>er</sup> étage).

**Infos :** 04.94.66.77.31 ou 06.87.76.81.98

#### REPAS CRÊPES DU 7 FÉVRIER



#### THÉÂTRE INTERACTIF DU 10 FÉVRIER

Représentation sur la vie des aidants organisée en partenariat avec la CPTS VPM et la Mutualité Française.



## PRÉVENTION INCENDIE Préservons notre forêt !



**Hervé CILIA**  
Adjoint au Maire délégué  
à la Prévention des Risques Majeurs,  
à la Sécurité et à la Police

**Tout comme l'ensemble du département du Var, notre commune est particulièrement exposée au risque incendie. Chaque été de nombreux incendies ravagent nos forêts et leurs conséquences sont véritablement dramatiques autant d'un point de vue humain, qu'économique, matériel et environnemental. C'est pourquoi nous devons tous nous sentir concernés et appliquer les mesures de prévention qui s'imposent en matière de débroussaillage et d'emploi du feu.**

### L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Avec ses nombreux espaces boisés (Le Fenouillet, Mont Redon, le Mont Paradis, les versants de La Monache, de Maraval, des Pousselons et de La Bouisse), la commune de La Crau est classée en zone très sensible face au risque de feu de forêt. L'action de débroussaillage y est donc essentielle.

#### Débroussailler est une nécessité

- ✓ pour réduire le risque de départ de feu,
- ✓ pour assurer sa sécurité, en protégeant sa maison et son terrain,
- ✓ pour sécuriser les personnels de secours,
- ✓ pour limiter la propagation du feu et diminuer son intensité,
- ✓ pour protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.

#### Débroussailler est une obligation

La loi oblige tout propriétaire d'un terrain situé en forêt, ou à moins de 200m d'une zone forestière, à

débroussailler son terrain et le chemin d'accès. Tout contrevenant s'expose à une amende de 135 €. De plus, dans le cas d'une mise en demeure restée sans effet, il s'expose à une amende de 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé.

#### Quand débroussailler ?

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente, tout au long de l'année. Les périodes les plus favorables aux travaux de débroussaillage sont lorsque les végétaux ont perdu leurs feuilles (de l'automne au début du printemps). Pour ceux qui n'ont pas encore rempli leur obligation, le débroussaillage c'est donc dès maintenant ! En raison du risque important d'incendie, celui-ci ne doit bien évidemment pas être réalisé en été, de même qu'à toute période de fortes températures et de faible hygrométrie.

#### Où débroussailler ?

##### 1 Hors zone urbaine

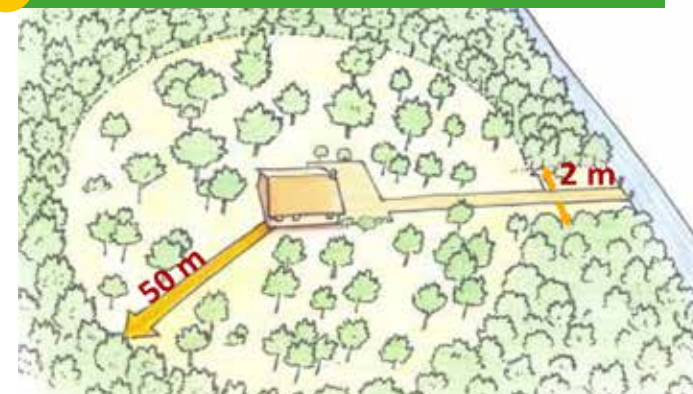
Le débroussaillage doit être effectué dans un rayon de 50m aux abords de toute construction (y compris sur les fonds voisins) et sur 2m de part et d'autre des chemins d'accès.

**Attention !** Si vous devez intervenir sur le terrain de votre voisin, vous devez au préalable lui demander une autorisation par courrier recommandé, en l'informant des travaux prévus.

##### 2 En zone urbaine

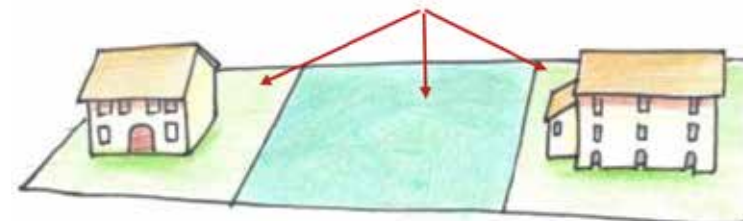
L'obligation de débroussailler est étendue à la totalité du terrain, quelle que soit sa superficie, lorsqu'il est situé en zone urbaine délimitée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans une ZAC ou un lotissement, ceci même s'il est dépourvu de construction.

##### 1 Débroussaillage HORS ZONE URBAINE



##### 2 Débroussaillage EN ZONE URBAINE

**Zone urbaine, ZAC, lotissement : débroussailler partout**



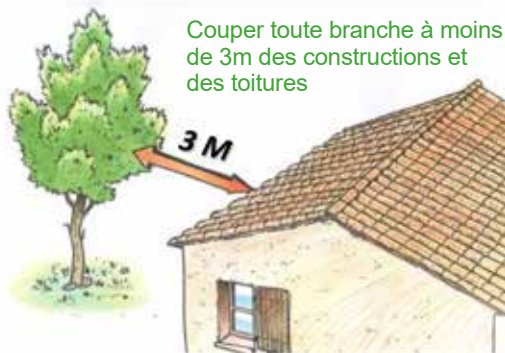
# PRÉVENTION DES RISQUES

## Comment débroussailler ?

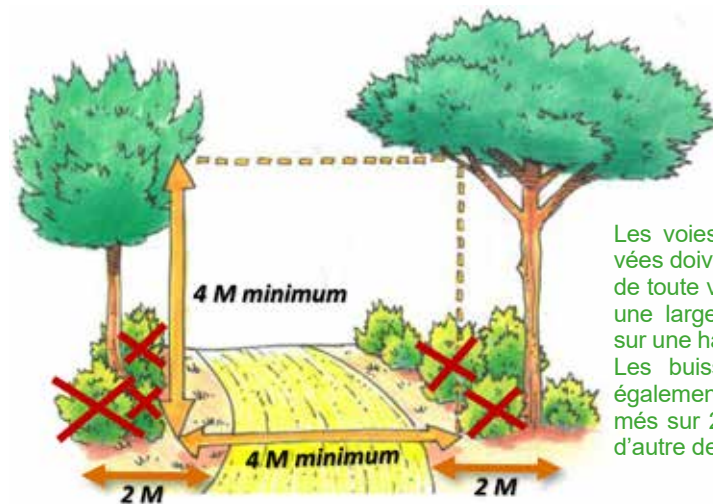
L'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 fixe les différentes prescriptions à appliquer en matière de débroussaillage. Il convient ainsi notamment de :



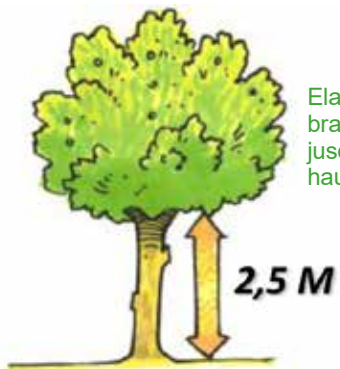
Couper et éliminer les broussailles et les herbes sèches



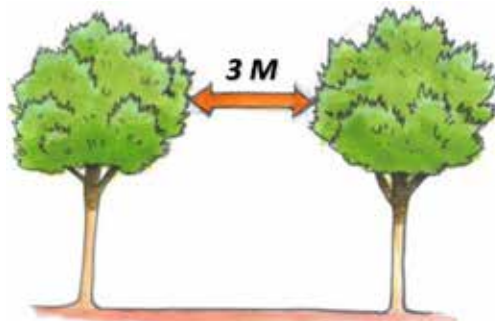
Couper toute branche à moins de 3m des constructions et des toitures



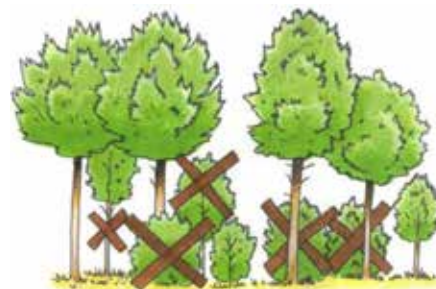
Les voies d'accès privées doivent être libres de toute végétation sur une largeur de 4m et sur une hauteur de 4m. Les buissons doivent également être supprimés sur 2m de part et d'autre de la voie.



Elaguer les branches basses jusqu'à 2m50 de hauteur



Espacer de 3m les arbres, bouquets d'arbres (maximum 15m de diamètre) et bouquets d'arbustes (maximum 3m de diamètre).



Couper et éliminer tous les arbres et arbustes morts, malades ou dominés

Éliminer tous les débris végétaux (feuilles mortes, aiguilles...) dans un rayon de 20m autour des constructions et sur les toitures



**Pour plus de détails sur la réglementation relative au débroussaillage, n'hésitez pas à consulter le site : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) (Rubrique Politiques publiques > Forêt > Débroussaillage).**

## PROPRIÉTAIRES : la Mairie vous conseille

Vous êtes peut-être concernés par l'obligation de débroussaillage, mais vous ne savez pas comment procéder... Vous pouvez contacter le Service de la Police Municipale et prendre rendez-vous avec un agent spécialement formé à cette problématique. Il se déplacera directement sur votre terrain ou à votre domicile pour vous indiquer précisément la végétation qu'il convient d'éliminer pour respecter la réglementation et préserver au mieux votre habitation ou vos biens. Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Accueil de la Mairie : 04.94.01.56.80.

# PRÉVENTION DES RISQUES

## L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 régleme strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

### Interdiction du brûlage des déchets verts

**Il est interdit tout au long de l'année et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.**

Cette interdiction permet de limiter au maximum tout risque de propagation d'incendie. Elle permet également de lutter contre la pollution de l'air en luttant contre l'émission de particules fines et de composés cancérigènes et de limiter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Rappelons que des solutions efficaces existent pour traiter les déchets verts. Le compostage, le paillage ou le broyage peuvent ainsi permettre de valoriser utilement ces déchets sur place. Pour les déchets plus encombrants ou non réutilisables sur place, vous pouvez avoir recours au dépôt en déchetterie ou au service de collecte des encombrants et déchets verts à domicile.

### Pas de feu en forêt

A l'intérieur ou à moins de 200m des forêts, il est interdit au public, toute l'année :

- ✓ de porter ou d'allumer des feux nus (flammes à l'air libre)
- ✓ de jeter des mégots de cigarette ou tout autre objet en ignition.

Il est par ailleurs interdit de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent.

Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

### Dérogations exceptionnelles

(sous conditions – se renseigner en Mairie)

L'emploi du feu reste néanmoins possible dans les seuls cas suivants :

- ✓ Brûlage de déchets verts pour les agriculteurs et forestiers

- ✓ Brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes nuisibles (charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane)
- ✓ Pour faciliter le débroussaillage obligatoire
- ✓ Motifs d'intérêt général (dérogation accordée seulement par la préfecture)
- ✓ Feux d'artifice et feux de cuisson

Ces dérogations s'appliquent différemment suivant la période :

✓ **En période ROUGE** (risque très fort d'incendie), **du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre**, l'emploi du feu est interdit, sauf en cas de dérogation préfectorale pour les travaux d'intérêt général, et sur autorisation du Maire pour les feux de cuisson ou d'artifice, et les écobuages de plantes à bulbes réalisés par les horticulteurs.

✓ **En période ORANGE** (risque fort) **du 1<sup>er</sup> février au 31 mars**, l'emploi du feu pour les cas dérogatoires est possible après déclaration en mairie.

✓ **En période VERTE** (risque modéré), **du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier et du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai**, l'emploi du feu pour les cas dérogatoires est possible sans formulaire déclaratif.

**Attention ! L'emploi du feu pour ces cas dérogatoires reste interdit lorsque le vent est supérieur à 40 km/h et lors de tout épisode de pollution de l'air.**

### + D'INFOS

**Service Citoyenneté – 04.94.01.56.80**

Site internet Préfecture : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

### RAPPEL

**L'accès au Fenouillet est interdit aux véhicules.**

Afin de préserver le site et de limiter le risque incendie, un arrêté municipal interdit la circulation sur l'ensemble du massif du Fenouillet situé sur le territoire communal, à tout véhicule à moteur (sauf aux riverains). De fait, le stationnement des véhicules est également interdit. Ces interdictions sont permanentes et ne se limitent pas à la saison estivale.



## Exposition l'Œil en Seyne : « Mer & mystère »

Pour cette nouvelle édition du Festival l'Œil en Seyne, **du 25 février au 21 mai 2023 à la Villa Tamaris** centre d'art, c'est le photographe, biologiste et plongeur **Laurent Ballesta** qui exposera ses clichés, **mettant en lumière les océans**.

Egalement biologiste et plongeur, son cursus est brillant : il est l'auteur de 13 livres et a publié ses photos dans de nombreux magazines dont National Geographic, il a obtenu trois fois le titre de « Plongeur d'Or », il a embarqué pour l'émission TV Ushuaia Nature sur TF1 en tant que conseiller scientifique en milieu marin, et **il a bien sûr plongé aux quatre coins du monde**.

Il nous fera découvrir le ballet de reproduction des mérours qui attirent plus de 700 requins dans la nuit, la vie sous-marine observée depuis un caisson immergé à -120 mètres pendant 28 jours et nous fera voyager sous les glaces de l'Antarctique. Au fil de cette exposition « Mer & mystère », **la vie sous-marine se dévoile**. Si nous pouvons en admirer la beauté à travers Laurent Ballesta, nous pourrions ressentir également le besoin, toujours présent, de **préserver les océans**.



## Un guide pour être plus écoresponsable



Comment être davantage écoresponsable ? Comment dans nos gestes les plus simples, ceux du quotidien, adopter les bons réflexes pour préserver notre environnement et ses ressources ? TPM édite un nouveau guide pratique pour informer et proposer de nombreuses actions faciles à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des déplacements...

Des écogestes à la portée de tous, applicables aussi bien chez soi, en famille, qu'au travail, ou lors de nos déplacements. À nous d'agir !

Guide en téléchargement : [www.metropoletpm.fr/publication/guide-ecoresponsable](http://www.metropoletpm.fr/publication/guide-ecoresponsable)



## Les « Dessins quotidiens » de Ronan Bouroullec à l'HDA

Depuis toujours le designer Ronan Bouroullec dessine quotidiennement. Une pratique artistique pure qu'il juge autonome du métier pour lequel il est internationalement reconnu. Mais s'il existe une porosité entre ces deux faces de son activité qui se nourrissent l'une l'autre, Ronan Bouroullec considère le dessin comme indispensable à son équilibre.

Avec près de **300 œuvres** (dessins, bas-reliefs et carnets) présentés, il révèle une petite part, encore peu connue, de son talent créatif.

L'exposition se déploiera sous la forme d'un triptyque :

Le premier volet prend donc place à l'Hôtel des Arts de Toulon, tandis qu'un deuxième consacré exclusivement à la pratique de la céramique de Ronan Bouroullec sera présenté à la Galerie du Canon à l'occasion de Design Parade Toulon 2023, et le troisième présenté lors de ce même été dans le cadre de Design Parade Hyères, à la villa Noailles.

Un retour aux sources puisque Ronan Bouroullec a réalisé au Centre d'Art, dès 1997, l'une des premières expositions personnelles de son parcours naissant en tant que designer.

**Du 4 mars au 29 avril à l'Hôtel des Arts TPM**  
**236, bd Maréchal Leclerc à Toulon**  
**Programmation hors les murs de la Villa Noailles**

## DELIBERATION ARRETANT LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA CRAU DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET AU LIEUDIT LA BASTIDETTE



**Jean-Pierre EMERIC**  
Adjoint au Maire  
et Conseiller Métropolitain  
délégué à l'Aménagement du Territoire

La délibération du Conseil métropolitain n°22/03/054 du 24 mars 2022 avait lancé la concertation publique relative au projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de La Crau, dans le cadre d'une déclaration de projet, visant l'évolution de la zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur vers une zone à urbaniser (AU) au lieu-dit La Bastidette.

A ce jour, Les moyens d'information de la population prévus dans le cadre de cette délibération de référence ont tous été mis en œuvre, à savoir :

- ✓ Par voie de presse (mensuel municipal de La Crau).
- ✓ Par voie d'affichage à l'Hôtel de la Métropole et en Mairie de La Crau.
- ✓ Sur le site internet de la Métropole ([metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme](http://metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme)) et de la ville de La Crau ([www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)).
- ✓ Par la mise à disposition des documents validés au fur et à mesure des étapes de la procédure d'urbanisme, consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ([metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme](http://metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme)) et de la Ville de La Crau ([www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)) ainsi qu'en Mairie de La Crau, au 2<sup>ème</sup> étage (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Aucune observation écrite n'a été recueillie durant la phase de concertation, malgré les moyens d'expression mis en place et rappelés plus haut (aucune mention dans le registre mis à disposition en Mairie de La Crau ; aucun courriel, aucun courrier postal). En revanche, huit observations orales ont été reçues durant la réunion publique du 16 janvier 2023, en Mairie de La Crau.

Les débats ont fait apparaître certaines craintes du voisinage quant au projet. Les échanges mettent en évidence l'importance de pérenniser l'espace vert protégé ou corridor écologique (de 30 mètres de large) comme zone tampon entre les lotissements et le projet et l'importance de clôturer et de sécuriser le futur établissement du Centre départemental de l'enfance (CDE).

Il convient à présent d'arrêter le bilan de la concertation publique, avant le lancement prochain de l'enquête publique.

Ce bilan de la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de La Crau dans le cadre d'une déclaration de projet situé au lieu-dit La Bastidette est présenté ce mois-ci au Conseil de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée.



### Tableau des phases à organiser jusqu'à la fin de la procédure, dont l'enquête publique

ACTES et ETAPES MAJEURES A VENIR	CALENDRIER PREVISIONNEL (A confirmer par voie d'affichage légal)
Enquête publique (conduite par un commissaire enquêteur)	<b>Avril 2023</b>
Délibération Conseil métropolitain : approbation de la mise en compatibilité du PLU (dernière étape de la procédure)	<b>Juin 2023</b>

## LE POINT SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Deux évènements notamment ont retardé la révision du PLU en cours :

✓ L'intervention de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (parue au JORF n°0196 du 24 août 2021), dite « loi Climat et Résilience », vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.

✓ Un « porter à connaissance » complémentaire de l'Etat adressé par le Préfet du Var au Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et au Maire de La Crau, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, relatif à l'aléa lié aux feux de forêt parmi les risques naturels identifiés sur le territoire communal. Pour prendre en compte ce document, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a mandaté un bureau d'étude spécialisé afin de caractériser le risque, de préciser les enjeux liés aux différents types d'espaces et d'écrire le règlement qui s'impose. Cette étude se poursuit actuellement.

La 4<sup>ème</sup> réunion publique dédiée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'en trouve reportée. Elle pourrait avoir lieu en milieu d'année (soit en juin, soit en septembre-octobre 2023). La population sera informée de sa date par les voies habituelles.

## RAPPEL PLU

### Information en continu Concertation publique liée à la révision générale du PLU de La Crau

La concertation publique relative à la révision du PLU se poursuit.

Retrouvez toutes les informations :

- ✓ Sur la page internet dédiée, via le lien : [http://www.villedelacrau.fr/laville\\_PLU\\_revision.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html)
- ✓ En Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel ([mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr)), en précisant l'objet : « Révision du PLU de La Crau ».



# ESPACE D'EXPRESSION

## ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Voilà un sujet qui à la fois rassemble et divise : les Zones à Faibles Emissions (ZFE).

Ce projet de ZFE rassemble une majorité de nos concitoyens, pas seulement les plus fervents écologistes. Qui nie maintenant les effets dévastateurs du changement climatique, aggravés par des activités humaines, et la nécessité d'enrayer ce phénomène mortifère pour l'humanité ?

Mais ce projet divise car certaines des mesures proposées impactent en premier lieu les personnes les plus fragiles (toujours plus nombreuses) de notre société. C'est le cas des ZFE qui vont interdire l'accès des centres-villes aux véhicules les plus anciens, montrés comme les plus polluants.

Une partie du périmètre toulonnais (à définir) sera donc interdite aux véhicules ne présentant pas le numéro de vignette Crit'Air autorisé. Cela toucherait 56 000 varois (Var Matin), dont les Craurois, principalement ceux n'ayant pas les moyens financiers de remplacer leur ancien véhicule.

Cette écologie punitive frappe les plus faibles. C'est inacceptable. Améliorons encore la desserte par les réseaux de transport urbain, les aides au marché de l'occasion, le co-voiturage..., laissons un délai aux professionnels... et faisons participer l'ensemble des « pollueurs ».

Une phrase dans l'édito de février de M. le Maire mérite d'être clarifiée. « La réalisation de 260 logements sociaux ... afin de répondre à la demande des familles crauroises ». Nous savons tous que sur ces 260 logements, très peu seront attribués à des familles crauroises. Les choix minimalistes de notre commune ont pour conséquence que l'attribution d'un logement social n'est pas garantie à un nombre important de Craurois qui y ont droit.

La requalification de l'avenue de la Libération « touchera enfin au but », mais il était question d'un parking, et aussi d'un projet incluant l'ancienne cave Gaspérini. Qu'en est-il ?

Lors de la réunion sur la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation du projet de Centre Départemental de l'Enfance à La Bastidette, certaines interventions du public ont montré que la mission de ce CDE était mal connue : il ne s'agit pas de se protéger de ces enfants, il s'agit au contraire de protéger ces enfants maltraités, souvent leur mère avec eux.

**Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier**



## DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue en février :

**JEUDI 23 MARS 2023**

**De 15h à 19h30**

**au Club House du Complexe de l'Estagnol - La Moutonne**

Ces collectes sont organisées dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

### + d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Mail : [adsblacrau83@gmail.com](mailto:adsblacrau83@gmail.com)

Site internet : <http://sitesgoogle.com/site/adsblacrau>

## PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

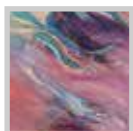
MARS / AVRIL 2023

ZONES	MARS	AVRIL
<b>ZONE 1 :</b> Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 6	Lundi 3
<b>ZONE 2 :</b> La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 7	Mardi 4
<b>ZONE 3 :</b> Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 2	Jeudi 6
<b>ZONE 4 :</b> La Glavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 3	Vendredi 7
<b>ZONE 5 :</b> Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 13	Mercredi 12
<b>ZONE 6 :</b> Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 14	Mardi 11
<b>ZONE 7 :</b> Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 9	Jeudi 13
<b>ZONE 8 :</b> Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 10	Vendredi 14
<b>ZONE 9 :</b> Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 <sup>ère</sup> DFL / 22 <sup>ème</sup> BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 20	Lundi 17
<b>ZONE 10 :</b> Les Escudiers	Mardi 21	Mardi 18
<b>ZONE 11 :</b> Les Meissonniers	Jeudi 16	Jeudi 20
<b>ZONE 12 :</b> Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 17	Vendredi 21
<b>ZONE 13 :</b> La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 27	Lundi 24
<b>ZONE 14 :</b> La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 28	Mardi 25
<b>ZONE 15 :</b> Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 23	Jeudi 27
<b>ZONE 16 :</b> Maraval / Montbel	Vendredi 24	Vendredi 28

### + D'INFOS

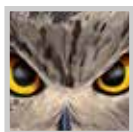
- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert « Allo Mairie » : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique « Démarches / Environnement »





### Du mercredi 1<sup>er</sup> au vendredi 31 Exposition des œuvres d'Hélène MONJO

Bibliothèque Jean d'Ormesson  
Lundi & Mercredi : 9h-12h, 14h-18h  
Vendredi 14h-18h, Samedi 9h-12h  
Hélène MONJO présentera ses tableaux privilégiant les techniques de l'Huile et de l'Acrylique, sur le thème « L'Esprit Libre ». Elle sera présente à la Bibliothèque le mercredi 1<sup>er</sup> mars pour échanger avec vous.



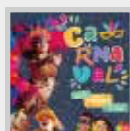
### Samedi 4 Nuit de la Chouette

Salle Coulomb, à partir de 19h  
La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) PACA vous propose de mieux connaître les chouettes, hiboux et autres rapaces nocturnes à travers une conférence et une balade pour tenter d'écouter et d'observer les animaux de la nuit.  
Animation ouverte à tous et accessible aux enfants.  
**Réservation obligatoire** : 04.94.65.67.54



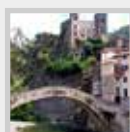
### Dimanche 5 Exposition de véhicules de prestige

Place Félix Reynaud - de 9h à 13h  
Exposition organisée par le Club GT Prestiges 83 présentant plus d'une trentaine de véhicules de marques prestigieuses : Ferrari, Porsche, Lamborghini, Maserati, etc. (modèles récents et plus anciens).  
**Remise des prix « Coup de Cœur » à 11h.**



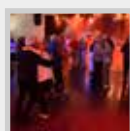
### Samedi 11 Carnaval de La Crau

Parc du Béal, à partir de 14h30  
Préparez vos plus beaux déguisements ! Le Carnaval fait son grand retour ! De nombreuses animations festives seront proposées tout au long de l'après-midi : musique, danse, ateliers... A noter parmi les temps forts, la parade en centre-ville et le procès du Caramantran qui sera brûlé en place publique !



### Samedi 11 Sortie du CCAS à Dolce Acqua (Italie)

Sortie journée réservée aux Seniors de 60 ans et plus, avec déjeuner dansant au restaurant Rio del Mulino.  
**Tarif** : 53 € par personne  
**Inscription** :  
Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement  
**Infos** : 06.49.51.02.22



### Mardi 14 Goûter dansant du CCAS « Fête des Grands-Mères »

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30  
Animation réservée aux Seniors de 60 ans et plus.  
Gratuit pour les Craurois et 8 € pour les habitants hors commune.  
**Inscription** :  
Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement.  
**Infos** :  
06.49.51.02.22



### Vendredi 17 Concert de l'Ecole de Musique

Avec Elie Portal Trio feat Mariannik Saint-Ceran  
Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h  
Un hommage aux thèmes immortels et aux voix inoubliables du Jazz.  
**Entrée gratuite sur réservation** au 04.94.66.05.87



### Jeudi 23 Collecte de sang

Espace Culturel Maurric de 15h à 19h30



### Dimanche 26 1<sup>er</sup> tour de l'élection départementale partielle

Bureaux de vote - de 8h à 18h



### Mardi 28 Loto du CCAS

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30  
Réservé aux Seniors de 60 ans et plus  
5 € les 3 cartons, 10 € les 7 cartons  
**Lots à gagner** : bons d'achat chez les commerçants craurois. **Inscription** : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement.  
**Infos** : 06.49.51.02.22



### Vendredi 31 Scène ouverte

Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h  
**Infos** : 04.94.66.05.87

## À PRÉVOIR EN AVRIL 2023

**Samedi 1<sup>er</sup>**  
**Vide grenier de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles**  
Boulevard de la République - de 8h à 13h  
**Tarif** : 12 € l'emplacement de 3m (10 € pour les adhérents de l'association)  
**Inscriptions** : les jeudi 23 et vendredi 24 mars, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à la Villa Renaude (entre La Poste et la Caisse d'Epargne)  
Se munir de la copie de sa pièce d'identité  
**Infos** : 06.58.90.56.18

**Dimanche 2**  
**2<sup>ème</sup> tour de l'élection départementale partielle**  
Bureaux de vote - de 8h à 18h

**Mardi 4**  
**Loto de l'école Jean GIONO**  
Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 18h  
Nombreux lots à gagner : TV, hoverboard, soins spa, trottinette, bons d'achats et bien d'autres surprises !...  
Buvette et petite restauration sur place  
Les bénéfices de la soirée seront versés à la coopérative de l'école.

**Vendredi 7**  
**Sortie du CCAS à l'Abbaye du Thoronet**  
Sortie demi-journée réservée aux Seniors de 60 ans et plus, avec visite guidée de l'abbaye  
**Tarif** : 25 €. **Inscription** : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement  
**Infos** : 06.49.51.02.22

**Vendredi 7**  
**Concert de l'Ecole de Musique**  
Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h  
Entrée gratuite sur réservation au  
04.94.66.05.87

**Samedi 8**  
**Gala de Boxe TRT16**  
(Trophée Rémi TELANI 16<sup>ème</sup> édition)  
Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 19h (combats à partir de 20h)  
12 combats : juniors, classe B, classe A en Kick-Boxing et K1 Rules  
Démonstrations des enfants du club  
Chorégraphies et démonstrations hip hop du Studio Attitude  
Buvette et restauration sur place  
**Tarif** : 10 €

## Naissances

Abella BRONNER  
Évan RACO  
Bastien BOYER  
Manon REGNAULT  
Charlize HOIRY  
Angélika SCHINETTI  
Giuliana CALLEYA  
Mathis LAPORTE  
Léa BESPIANNETTO  
Ange BOZ  
Tom ROUTIER  
Naël CORDOVAL  
Céleste REYNES  
Mohamed ALIAOUI  
Loumène ROËLS

## Mariages

Jean-Michel THOUVENIN / Solange REVERT

## Décès

Josiane VASLIN épouse MANAI  
Juliette RÉ veuve NIELLO  
Jean-Claude MASSON  
Simone COSTES veuve HODIESNE  
Lydie ATLAN veuve VALENZA  
Geneviève BOUFFIER veuve JAMES  
Jean-Yves COLLAT



Accompagnement  
personnalisé pour  
vos démarches  
administratives ...

**France Services**  
Proche de vous au quotidien

**Réception de préférence  
sur rendez-vous**

**Adresse :** Espace Pluriel Jean Natte  
**Tel :** 04.94.01.46.57  
**Mail :** fs-lacrau@ccmpm.fr

## PERMANENCE RÉSEAU MISTRAL

**Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau** (Place Victor Hugo, devant l'église), **mercredi 22 mars 2023** de 8h30 à 11h45 (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, abonnements, etc.).

## LES INFOS DES ASSOS :

### ASSOCIATION LOISIRS VOYAGES

Voici le programme des animations et voyages organisés prochainement par l'association :

- ✓ Du 23 au 27 mars 2023 : Séjour en Espagne (5 jours/4 nuits) comprenant la pension complète en hôtel bord de mer, une journée à Barcelone et la visite de Tossa de Mar
- ✓ Du 10 au 17 mai 2023 : Séjour tout inclus en Tunisie (8 jours/7nuits) en hôtel 4 étoiles à Hammamet, comprenant le transfert en bus à l'aéroport de Marseille
- ✓ Du 2 au 9 octobre 2023 : Croisière en Méditerranée au départ de Toulon (8 jours/7 nuits)

**Infos et inscriptions :** 07.81.72.39.92 ou 07.69.32.89.52 le soir après 20h

## SECTION RANDONNÉE DU CCSC

Vous aimez la randonnée et la nature ? Vous appréciez les contacts humains ? La section Randonnée du Cercle Culturel Social Craurois (CCSC) recherche des animateurs(trices) bénévoles pour encadrer ses adhérents, le mardi après-midi, de 13h à 18h, au minimum deux fois par mois. Une formation certifiante auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre pourrait être prise en charge par la section. Si vous êtes intéressés ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Marie-Christine BERTALMIO par téléphone au 06.87.53.47.66, ou par mail à l'adresse : randonneeccsc@gmail.com.

## ATELIERS DE CALLIGRAPHIE

L'association « D'Or et de Pigments » propose une nouvelle session d'ateliers de calligraphie au domaine de La Castille, aux dates suivantes :

- ✓ jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023,
- ✓ jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023.

Les séances sont animées par Cécile PIERRE, artiste calligraphe, se déroulent sur deux jours et se font en petit groupes de huit personnes environ (il est possible de faire un cours d'essai).

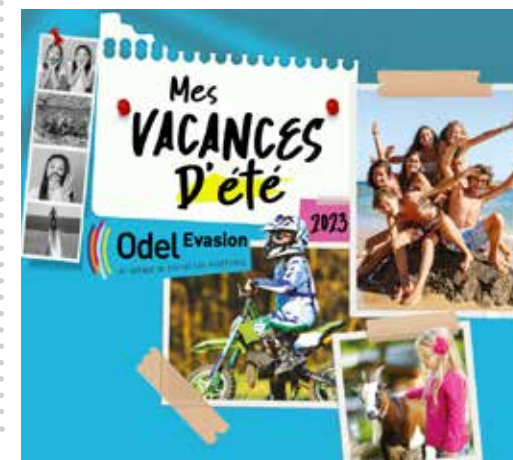
**Infos et inscriptions :**  
06.78.23.23.93, cecile.calli@orange.fr  
et www.or-pigments.com

## COLONIES DE VACANCES : les inscriptions sont ouvertes !

Le catalogue de l'ODEL Var pour l'été 2023 est disponible en téléchargement sur le site [www.odelevasion.fr](http://www.odelevasion.fr). Centres de vacances, séjours sportifs, culturels ou linguistiques : une multitude de choix à votre disposition pour occuper vos enfants de 4 à 17 ans, pendant les vacances estivales.

### Infos et inscriptions :

- ✓ sur le site internet de l'ODEL Var [www.odelevasion.fr](http://www.odelevasion.fr)
- ✓ par téléphone au 04.94.92.59.85 (Service Commercial de l'ODEL Var)



## LES BONS NUMÉROS

**Mairie :** 04.94.01.56.80  
Télécopie : 04.94.01.56.83  
E-mail : [mairie@villedelacrau.fr](mailto:mairie@villedelacrau.fr)

**Allo Mairie ! :** 0 800 00 30 24

**Police Municipale :** 04.94.01.56.81

**Gendarmerie :**  
**17** (urgence)  
**04.94.12.15.70** (brigade de Hyères)

**Pompiers :** 18

**SAMU :** 15

**Pharmacies de garde :** 3237

**Dentistes de garde :** 0 892 566 766

**SOS Médecin :** 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE  
CADRE DE VIE AVEC  
**L'APPLICATION  
CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION  
DECHETS - ANIMAL ERRANT  
VOIRIE / ESPACES VERTS -  
INCENDIE / INONDATION  
CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans  
**L'App Store** DISPONIBLE SUR  
**Google Play**

**William GILBERT a passé sa jeunesse à La Moutonne. Il nous raconte ses souvenirs, avec quelques réserves, au cas où sa mémoire lui aurait fait défaut.**

Je suis né à La Moutonne dans la maison familiale ainsi que mes quatre frères et sœurs. Cette maison où j'ai passé mon enfance et que j'ai retrouvée une fois ma carrière professionnelle achevée, était la maison de famille des ARTUFEL. Dans le passé, plusieurs grandes familles se partageaient l'essentiel des maisons du hameau et des terres qui les entourent, dont les LION, AUGIAS, ARTUFEL, ARDOUVIN, AIGUIER et quelques autres. En 1958, par curiosité, j'avais fait le recensement des Moutonnais, qui se montait à 314 individus. Il est difficile, aujourd'hui, d'en avoir une idée exacte, mais le nombre actuel d'habitants de La Moutonne, du Chemin Long et de Saint Augustin se monte à au moins 4000 personnes. Il faut dire que ces deux derniers quartiers ne comptaient à l'époque que des exploitations agricoles et donc une faible densité d'habitants.

Le hameau était entouré de cultures. Les maisons voisinaient avec des champs de tulipes, d'oliviers et de vignes. Le quartier de l'Estagnol, où sont aujourd'hui construits le complexe sportif et l'école Jules Ferry, était inondé à chaque pluie. Il s'y formait un étang qui s'étendait, à l'ouest, du Chemin de l'Estagnol jusqu'aux premiers bosquets situés après le stade de rugby, et, au sud, du Vieux Chemin d'Hyères jusqu'aux parcelles sur lesquelles a été construite l'autoroute. Comme on y voyait pas mal de gibier, des chasseurs utilisaient des barques pour aller tirer le canard. Quand j'étais gamin, avec les copains, on allait y chasser les poules d'eau à l'arc, mais on n'a pas été très efficaces puisque jamais aucun de ces volatiles n'a figuré à notre tableau de chasse.

Dans le hameau se trouvaient encore de nombreux commerces, dont la boucherie qui existe encore en face de la place Maréchal Foch, tenue alors par Monsieur Paul, l'épicerie de Madame LAMI, remplacée depuis par le restaurant Chez Pascaline. En-dessous de l'épicerie, se trouvait le bazar de Madame PAGES, commerce où l'on trouvait du linge de maison, vaisselle, vêtements, fournitures scolaires, et surtout des bonbons, qui attiraient les gamins dont je faisais partie. En face de ces deux com-



*Repas devant le Café de la Moutonne. L'assemblée ne compte que des hommes, la plupart coiffés d'une casquette, à part le grand-père de William, troisième à partir de la gauche, et peut-être un autre assis au dernier rang, mais qui pourrait porter un chapeau. Par contre, à l'exception du serveur et du deuxième assis à droite, tous ont une cigarette à la bouche.*

merces, il y avait la boulangerie de Monsieur ARDOUVIN. Il faisait le pain au feu de bois, qu'il cuisait avec des fagots qu'il allait chercher dans la colline. C'est aujourd'hui une habitation, mais je crois que l'ancien four à bois existe encore. Une nouvelle boulangerie est ensuite apparue, celle de Madame ANDRE, commerce qui existe toujours.

A la place de l'ancienne supérette, remplacée aujourd'hui par un local associatif, travaillait un coiffeur. Sur le trottoir d'en face, un minuscule bureau de poste, d'une dizaine

de mètres carrés, voisinait avec le Café qui proposait des repas à l'étage, et devant lequel on pouvait se fournir en essence à une pompe installée sur le trottoir.

Au nord du hameau, dans une maison donnant sur la route, aujourd'hui avenue Jean Monnet, un maréchal ferrant, Emile SIGNORET, ferrait les chevaux, réparait les charrues, et, c'est plus étonnant, faisait office de coiffeur pour les marchands ambulants et les clochards (on dirait aujourd'hui SDF) Julot et Fada.

# AU MENU DE LA CANTINE



du 27 février au 3 mars

## Lundi

- Steak haché **VF**
- Pommes frites
- Fraidou / Vache qui rit \*
- Corbeille de fruits **BIO**

## Mardi Menu végétarien

- Salade verte / Céleri local vinaigrette \*
- Pépinettes végé lentilles curry
- Yaourt aromatisé / nature sucré \*
- Compote pommes **BIO**
- Pommes fraise \*

## Mercredi (JIS)

- Coleslaw
- Cuisse de poulet rôtie **LR**
- Petits-pois à la française
- Pommes à la fleur de thym \*
- Crème aux oeufs chocolat

## Jeudi

- Chou blanc vinaigrette
- Mesclun croûtons miel fêta \*
- Rôti de boeuf sauce au poivre **VF**
- Haricots verts **BIO**
- Tomme de pays / St Môret \* **BIO**
- Sablés roulade **CHEF**

## Vendredi

- Salade de pâtes poivrons chèvre
- Salade de pommes de terre mimolette \*
- Filet de colin pané et citron
- Epinards à la crème
- Corbeille de fruits **BIO**

du 6 au 10 mars

## Lundi

- Spaghetti à la carbonara **VF**
- Fromage blanc / Fruits rouges \*
- Corbeille de fruits

## Mardi Menu végétarien

- Carottes rapées / Salade verte \*
- Omelette **BIO**
- Petits pois
- Brie / Petit moulé ail et fines herbes \*
- Mousse au chocolat au lait
- Flan vanille caramel \*

## Mercredi (JIS)

- Salade verte oeuf dur et croûtons
- Pizza reine
- Cocktail de fruits

## Jeudi

- Salade impériale
- Endives en salade et citron \*
- Sauté de boeuf **VF**
- Chou-fleur en gratin
- Yaourt nature sucré **BIO**
- Yaourt fermier panaché \*
- Gâteau Oréo

## Vendredi

- Saucisson sec et comichons **VF**
- Rillettes à la sardine \*
- Calamars à l'armoricaine **CHEF**
- Riz pilaf **BIO**
- Corbeille de fruits **BIO**

du 13 au 17 mars

## Lundi

- Salade verte / Carottes râpées \*
- Sauté de veau provençale **VF**
- Haricots beurre en persillade
- Edam / Cantal
- Cake vanille **CHEF**

## Mardi

- Velouté de potiron et carottes
- Penne au saumon **BIO**
- Saint-Nectaire **BIO**
- Camembert \*
- Corbeille de fruits **BIO**

## Mercredi (JIS)

- Filet de lieu sauce crevette
- Riz créole
- Maroilles
- Corbeille de fruits

## Jeudi

- Endives aux pommes vinaigrette
- Céleri à la vinaigrette \*
- Jambon blanc **LR**
- Gratin dauphinois
- Flan chocolat
- Yaourt brassé aux fruits \*

## Vendredi Menu végétarien

- Salade aux pois chiches
- Taboulé de quinoa \*
- Quenelles nature sauce béchamel
- Epinards à la crème
- Montboissier / Croûte noire \*
- Corbeille de fruits **BIO**

du 20 au 24 mars

## Lundi

- Sauté de boeuf en estouffade **VF**
- Polenta au beurre
- Yaourt nature sucré **BIO**
- Fromage blanc \*
- Corbeille de fruits

## Mardi

- Chou blanc aux épices
- Iceberg à la vinaigrette au caramel \*
- Cordon-bleu
- Purée de carottes fraîches
- Halwa

## Mercredi (JIS)

- Croziflette
- Fraidou
- Corbeille de fruits

## Jeudi

- Salade de penne vinaigrette
- Blé à la méditerranéenne \*
- Rôti de dinde au jus **VF**
- Brocolis gratiné béchamel **BIO**
- Mimolette / Comté lait cru \*
- Corbeille de fruits **BIO**

## Animation Inde

## Vendredi Menu végétarien

- Khiri ka raita / Matar gajar ka \*
- Dhal de lentilles vertes et riz **CHEF**
- Fondu Président / Emmental \*
- Lassi banane

du 27 au 31 mars

## Lundi

- Betteraves et maïs
- Macédoine à la mayonnaise \*
- Carré de porc fumé
- Purée de potiron et pommes de terre
- Petit moulé ail et fines herbes
- Bûchette mi-chèvre \*
- Corbeille de fruits **BIO**

## Mardi Menu végétarien

- Salade verte / Radis beurre \*
- Pavé du fromager à l'emmental
- Haricots verts
- Camembert / Gorgonzola \*
- Gâteau au yaourt

## Mercredi (JIS)

- Chili con carne
- Riz pilaf **BIO**
- Fondu Président
- Corbeille de fruits **BIO**

## Jeudi

- Coleslaw / Radis beurre locaux \*
- Lasagne colin et courgettes **CHEF**
- Compote de pommes **BIO**
- Pommes Céline \*

## Vendredi

- Salade impériale
- Mâche et croûtons \*
- Boulettes de veau sauce poivrade
- Semoule **BIO**
- Yaourt nature sucré **BIO**
- Fromage frais aux fruits \*

- BIO** Produit Bio
- LR** Label Rouge
- VF** Viande / Volaille Origine France
- CHEF** Recette du Chef

\* 2<sup>ème</sup> choix (Ecoles Elémentaires uniquement)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



Attention !  
Ces menus sont susceptibles de modifications en fonction des disponibilités des produits et des propositions des producteurs locaux